



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1

Séance du lundi 26 septembre 2022

Il est 19h00 lorsque **M. N. Rod**, Président, ouvre la séance dans la salle à l'étage de la Chapelle des Monts. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent Ch. Hertzseisen, répondant de police de proximité ainsi que le public.

M. Ch. De Graffenried, concierge de la Chapelle, retrace l'histoire de la Chapelle depuis sa construction en 1904 à nos jours. Elle n'a pas changé, c'est une sentinelle. Elle a été offerte par M. Emile Burnat, ingénieur. Ce dernier reprend des études de botaniste et en 1917, il a conçu un herbier de la flore maritime qui contenait plus de 210 000 spécimens. Il hérite de son grand-père la propriété de Nant. Député au Grand Conseil, Juge au Tribunal de District de Vevey, il fut également membre du CC de Corsier pendant 40 ans. Ce soir, le Conseil communal siège dans la salle de répétition de la fanfare des Monts-de-Corsier.

M. le Président remercie pour cette présentation et le CC applaudit en signe de gratitude.

Avec émotion, **M. le Président** demande d'observer une minute de silence en mémoire de M. Denis Chappuis, membre de la Concorde, décédé le 28 août 2022. Il a siégé au Conseil communal de 2016 à 2020.

Les membres suivants sont excusés : Mmes A. Schönhärl. MM. F. Amstutz, J. Bas, D. Bourgeois, E. Bürki, G. de Mertenfeld, M. Del Vecchio, M. Eichenberger, M. Rapsode, F. Rouge, M. Volet.
Mmes V. Reynes et A. Volet sont absentes.

Les scrutatrices sont Mmes L. Khouri Dagher et M. Marquis.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Préavis no 04/2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Préavis no 05/2022 – Demande de crédit d'étude pour la réfection du trottoir de la route de l'Esplanade

Préavis no 06/2022 – Aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman

Préavis no 07/2022 - Modification du Règlement de la Taxe intercommunale de Séjour

Préavis no 08/2022 – Demande de crédit complémentaire pour l'installation de modules scolaires et préscolaires provisoires (préavis no 18/2021)

Rapport no 02/2022 – Réponse au postulat concernant la laiterie de Fenil-sur-Corsier

Point 12, Réponse aux vœux de la Commission de gestion

Point 13, Postulat – Aides aux décomptes individuel de chauffage et de buanderie

Point 14, Interpellation concernant la communication entre les autorités et la population corsesienne

Point 15, Deuxième postulat – Laiterie de Fenil-sur-Corsier

Point 16, vœux, questions, divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du 4 avril 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

-**M. le Président** remercie **M. T. Ribeiro** pour l'excellente organisation de la course du personnel et du Conseil communal qui s'est déroulée le 10 septembre 2022. Café à la Romana, tour du haut lac avec repas pris sur le bateau et présentation du Théâtre des Trois-Quarts et représentation de la pièce « Tout sur rien et rien sur tout ».

-**M. le Président** insiste auprès des membres du Conseil pour **qu'ils s'excusent vers la secrétaire** christine.ccc@hotmail.com et non au Greffe municipal.

-Le rapport d'activités 2021 de l'Agglomération RIVELAC est à disposition des Conseillers.

5. **Communications de la Municipalité**

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Réception annuelle des jeunes citoyens : la commune de Corsier, en collaboration avec le service d'animation jeunesse EGZEKO, organise une soirée festive le 1^{er} octobre prochain, en l'honneur des jeunes corsiérannes et corsiérans qui ont atteint leur majorité en 2020, 2021 et 2022. En effet, en raison du COVID, les réceptions de 2020 et 2021 avaient dû être annulées. La réception se fera conjointement avec la commune de Corseaux.

Personnel communal – Apprentissage : nous vous informons de l'engagement de Messieurs

- Mohammed Al-Musaibeli en qualité d'apprenti employé de commerce CFC au sein du bureau du Greffe municipal, depuis le 15 août 2022 ;
- Jordan Mbokina en qualité d'apprenti agent de propreté CFC au sein du service des bâtiments depuis le 15 juillet 2022.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Finances communales : donnant suite à la question relative à la position 21.4005.00 « Récupération d'impôts » des comptes 2021 lors de la discussion sur les comptes communaux au cours de la séance du 13 juin dernier, voici quelques précisions :

Sous cette rubrique se trouvent comptabilisés les impôts récupérés après défalcation, à savoir les impôts finalement encaissés alors qu'ils avaient été précédemment considérés comme perdus et comptabilisés en perte par l'administration cantonale des impôts (ACI). Il s'agit essentiellement de rachats d'actes de défauts de biens.

L'estimation de cette rubrique au moment de l'établissement du budget est très aléatoire et peu prévisible puisque liée à des rattrapages potentiels inconnus en amont. Aussi se base-t-elle usuellement sur l'évolution historique de la position (moyenne des deux années antérieures). Au moment du bouclage des comptes communaux, cette valeur est communiquée par l'ACI. L'évolution de cette position a été la suivante au cours de ces 5 dernières années :

2021 : CHF 13'811.13	2020 : CHF 6'608.53	2019 : CHF 281'043.94
2018 : CHF 32'080.60	2017 : CHF 47'766.79	

Il semble dès lors que l'exercice 2019 a connu une situation exceptionnelle, laquelle a influencé à la hausse l'appréciation du budget 2021.

Sociétés locales :

- **FSG Corsier-Corseaux**

Un énorme bravo à tous les gymnastes qui ont participé en juin dernier à la Fête cantonale vaudoise de gymnastique, pour les excellents résultats obtenus, ainsi qu'à leurs moniteurs :

- Mixte 8-12 ans – 4^{ème} place à la combinaison d'engins avec la note de 7.81,
- Jeunesse Mixte – titre de la Fête cantonale aux barres asymétriques avec la note de 7.98 et une 14^{ème} place au sol.

- **Corsier en Fête et Course Chaplin**

La Municipalité remercie les organisateurs de la fête villageoise ainsi que la Course Chaplin, la société de Développement, les sociétés locales, la coordinatrice, le service d'animation jeunesse, le personnel des services communaux, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la Fête villageoise qui a eu lieu les 26 et 27 août derniers.

- **Société de Développement**

Nous vous invitons à prendre note des prochaines manifestations organisées par la société, à savoir :

- Dimanche avec Charlot, le 13 novembre à 15h00, à la Grande salle
- Les Fenêtres de l'Avent tout au long du mois de décembre.

Fête Nationale 2022 : la Municipalité remercie la coordinatrice Maurine Volet, pour l'organisation de la Fête Nationale du 1^{er} août dernier, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré pour que la fête soit belle.

Exposition « Femmes Artistes » dans le parc Chaplin : la première édition de l'exposition « Femmes Artistes » est un événement artistique qui propose une présentation d'œuvres, toutes réalisées par des femmes. Artistes de différentes nationalités, elles vous invitent à découvrir leur univers artistique, de l'abstrait au figuratif. Pour cette première édition, le projet s'installe avec un symposium de sculptures sur bois sur le thème « The Kid » de Charlie Chaplin. Les artistes sont : Anne Carlet (<https://www.instagram.com/carletanne/>), Lara Steffe (www.larasteffe.it) et Ariana Gasperina (www.aryart.it).

L'exposition est ouverte dans le parc Chaplin du 10 septembre 2022 à fin novembre 2022.

Balade aux Monts : la Municipalité remercie la Société de Développement et la famille Cuénod-Cochard pour l'organisation de cette sortie qui a réuni une huitantaine de personnes.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Bâtiments communaux et scolaires : comme l'a indiqué l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité (ElCom), les prix de l'électricité et du gaz vont augmenter et des pénuries ne sont pas à exclure. La Municipalité, faisant montre de volontarisme dans le domaine de l'énergie et souhaitant à son échelle pallier à ce qui précède, a décidé de réduire la température des bâtiments communaux et scolaires dès cet hiver.

Plan Climat communal : l'étude d'un Plan Climat communal est en cours. Des séances municipales et intermunicipales auront lieu d'ici la fin de l'année, afin de discuter des mesures qui pourraient être mises en œuvre.

Pavillons scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette : la livraison des pavillons provisoires s'est bien déroulée à la fin du mois d'août / début septembre. Les travaux avancent selon le planning établi.

Pinte du Châtelard : le permis de construire ayant été délivré le 13 septembre dernier, les travaux de réfection du bâtiment de la Pinte du Châtelard débiteront prochainement et la Municipalité publiera un appel à projets afin d'identifier le partenaire idéal pour faire revivre la Pinte à sa réouverture.

Immeuble Château 3 bis : une mise en consultation est en cours auprès des sociétés locales, des partis et d'autres organismes afin d'étudier les possibilités d'utilisation des locaux de la rue du Château 3 bis.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Parc Charlie Chaplin : l'inauguration officielle du parc a eu lieu le vendredi 26 août dernier.

Routes et chemins : la Municipalité a décidé de renoncer à la pose de décorations lumineuses sur les lampadaires du village et les sapins de Noël cet hiver, en raison des menaces de pénuries d'électricité. Elle étudie encore d'autres améliorations à entreprendre. Les décorations non-électriques seront bien entendu maintenues.

Déchèterie intercommunale de Praz-Libon : afin de seconder M.Francisco Zeferino, à la déchèterie de Praz-Libon les samedis et durant les absences du susnommé, la Municipalité a engagé dernièrement M. Loïc Brancourt de Corsier.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Forêts : l'interdiction générale de faire des feux en forêt a été levée par le Canton dans la semaine du 12 septembre dernier.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaires : trois nonagénaires ont été fêtés cet été. Il s'agit de Madame Yolande Graz, qui fêtait ses 90 ans le 11 juillet ; de Madame Janine Pasche le 7 août et de Madame Gisèle Montigaud le 16 août. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Programme « actions communautaires » de Pro Senectute : les citoyennes et citoyens de 55 ans et plus ont été conviés à une séance de lancement du programme "Actions communautaires" organisé conjointement par notre coordinatrice, Maurine Volet, et Pro Senectute Vaud le 12 septembre dernier à la salle de Château 2. Plus d'une cinquantaine de personnes ont répondu présents et ont montré un vif intérêt. Une première séance de

diagnostic se déroulera le lundi 26 septembre à 10h à la salle Château 2. Cette séance permettra de débiter ensuite les interviews des personnes concernées afin d'identifier leurs besoins ainsi que de permettre à nos sociétés locales, déjà actives auprès de nos aînés, de mieux encore se faire connaître. Le programme se déroulera sur 2 ans, tout en proposant rapidement de premières activités selon les besoins identifiés.

Parcours santé et plus : suite au postulat déposé l'an dernier, le groupe de travail s'est à nouveau réuni afin de progresser dans la définition des différents parcours. Votre Municipalité a répondu à un appel à projets lancés par Unisanté dans le domaine de la promotion et la prévention de la santé. Les projets retenus pourraient être soutenus à hauteur maximale de CHF 10'000.00.

Label Cyber Safe : les travaux préparatoires en vue de la certification Cyber Safe ont débutés ce mois. L'audit débutera en mars 2023.

ARAS : le rapport annuel 2021 de l'ARAS est disponible sur le site internet www.arasriviera.ch.

Agence sociale de la Riviera : des séances concernant les assurances, les subsides seront organisées prochainement pour la population entre le 10 octobre et le 2 novembre 2021. Des informations se trouveront sur le site de la commune et des flyers seront à disposition.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

Eclairage public : un test d'extinction de l'éclairage public a débuté dès la nuit du 15 au 16 septembre 2022. Le tronçon concerné se situe entre le pont de l'autoroute et le numéro 34 de la route de Fenil, ce qui représente une trentaine de lampadaires environ. Ces luminaires sont obsolètes et possèdent toujours un éclairage au mercure.

Avant de se positionner sur leur remplacement ou leur suppression (totale ou partielle), mais également dans un souci d'économie d'énergie en prévision des pénuries électriques annoncées par la Confédération, la Municipalité a mandaté la Romande Energie pour procéder à cette extinction.

D'autres mesures complémentaires en lien avec les économies d'énergie sont en cours de réflexion.

Gestion des futures pénuries de gaz et d'électricité : à la demande de l'Etat Major Cantonal de Conduite (EMCC), la Préfecture met sur pied une cellule de crise concernant la gestion des éventuelles pénuries de gaz et d'électricité à venir. La personne de contact au niveau communal pour cette cellule est Mme Arianne Rouge, syndique. M. Christian Kaelin sera son remplaçant. Des informations seront communiquées aux communes par la Préfecture dès qu'elle sera en possession du cahier des charges de ladite cellule.

Association Sécurité Riviera :

- **Maison de la sécurité** : les démarches pour étudier la faisabilité d'une Maison de la sécurité publique sont toujours en cours. Elle sera située près de la Saussaz et réunira les différentes équipes de l'ASR (Association Sécurité Riviera).

SDIS – Recrutement chez les sapeurs-pompiers : le recrutement aura lieu le 3 novembre prochain sur toute la Riviera. Pour notre commune, le lieu de rencontre des personnes intéressées est la caserne de Jongny (chemin de la Forge 7) de 17h00 à 20h00. Les entreprises communales recevront un courrier municipal les invitant à relayer cette information auprès de leurs employés. Pour de plus amples informations, nous vous suggérons de consulter le site : www.118-info.ch

6. Préavis no 04/2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023

M. P. Groux (C), lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 04/2022.

Il informe que **M. B. Caron** (VG) et **M. R. Genoud** (A) sont respectivement Président et vice-Président de la CoFin.

M. V. Volet (A), par rapport au développement de Merck, demande si une augmentation des recettes est envisagée.

M. B. Schär répond que l'exploitation des précédentes constructions de Merck n'a pas eu un impact significatif sur les impôts directs, mais plus sur les impôts indirects, comme la consommation d'eau (SIGE), d'électricité (Taxe communale développement durable). L'impôt sur le bénéfice ne peut pas être chiffré à l'avance. Plusieurs sites sont installés sur le Canton, et cela représente des calculs complexes pour l'autorité fiscale.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat

Le préavis municipal no 04/2022 est accepté à l'unanimité

7. Préavis no 05/2022 – Demande de crédit d'étude pour la réfection du trottoir inférieur de la route de l'Esplanade et assainissement du trottoir en encorbellement

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin et **Mme J. Henry Baudois** (C) lit un résumé du rapport de la Commission ad hoc. Toutes deux acceptent, à l'unanimité, le préavis no 05/2022.

M. O. Schorer (VG) demande si une réflexion globale concernant la circulation de tout le village a été étudiée. Une mise en sens unique de l'Esplanade a-t-elle été envisagée ?

M. M. Ceppi répond que le principe du sens unique a été étudié pour la traversée du village de Corsier. Le résultat de cette analyse est que cela engendrerait des bouchons. La DGMR n'entre pas en matière pour l'implantation d'un sens unique.

La solution du 30km à l'heure est plus judicieuse et dissuade les automobilistes de transiter par le village.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que les gros axes sont Gilamont et route de Châtel et le transit se reporte dans le village. Il propose une descente par les Terreaux avec une double sortie Esplanade – BP et une remontée par la Route de Châtel et avenue de Gilamont.

Il remercie la Municipalité pour les démarches entreprises avec le propriétaire du terrain pour arboriser le talus situé entre la Route de l'Esplanade et le Chemin Vert. Il propose d'arboriser le talus situé entre le parc Chaplin et derrière l'immeuble de l'Esplanade.

M. M. Ceppi peut demander aux propriétaires de planter des arbres. Ces derniers ne pourront pas se développer de manière optimale. Ils seront à l'ombre derrière les immeubles, Le panneau 30km/heure au départ des giratoires va dissuader les automobilistes.

Mme L. Khouri Dagher (C) constate que l'étude dira s'il est nécessaire de conserver deux trottoirs. La Municipalité ne peut-elle pas demander leur maintien ?

M. M. Ceppi répond que l'expertise montrera s'il est nécessaire de conserver les deux trottoirs ou d'en créer seul plus large pour améliorer la sécurité des piétons.

M. P. Groux (C) constate qu'à côté du trottoir amont, les places de parc sont marquées en jaunes. Il ne reste qu'à peine 50 cm pour passer à côté des places de parc marquées en jaune. Faut-il mettre ces places de parc en épi et à qui appartient le trottoir ?

M. M. Ceppi précise que le trottoir appartient à la commune et que les véhicules empiètent sur le domaine public. L'étude donnera des pistes pour améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats nécessaires à l'étude de la réfection du tronçon inférieur de la route de l'Esplanade et assainissement du trottoir en encorbellement pour un montant total de CHF 45'000.00, TVA incluse ;

- de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 45'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

- de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 45'000.00 afin d'amortir cet investissement.

Le préavis municipal no 05/2022 est accepté à une large majorité (2 abstentions)

8. Préavis no 06/2022 – Demande de crédit pour l'aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui, à l'unanimité, accepte le préavis no 06/2022. La CoFin, à l'unanimité, retire son amendement : suite à une discussion avec la Municipalité, il s'avère que le montant de CHF 75'000.00 est en rapport avec la gestion des déchets et doit être couvert par les taxes correspondantes. Les mettre en charge correspondrait à couvrir cette dépense par les impôts ordinaires, ce qui n'est pas possible. La CoFin souhaite que cette somme soit amortie immédiatement avec le compte adéquat et non pas sur dix ans. **Mme F. Cork-Levet** (C) lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le préavis no 06/2022.

Mme M. Soltermann (C) soulève quelques points négatifs du projet d'éco-point à la Rue de Jaman. Les parents qui mènent leurs enfants en voiture en profiteront pour déposer leurs déchets et cela créera des embouteillages. Parfois, ils seront déposés à côté des containers ce qui sera regrettable car la Rue de Jaman est très propre. De mauvaises odeurs émaneront des containers, surtout l'été. Elle sollicite la Municipalité afin qu'elle revoie le projet et invite les membres du CC à refuser le préavis tel que présenté.

M. M. Ceppi répond qu'il n'y a pas à craindre des effluves malodorantes. Les citoyens ouvrent le container GastroVert avec une carte personnelle. La récolte bi-hebdomadaire peut être augmentée. Les containers sont en acier et régulièrement lavés. Les sacs poubelles délestés de restes alimentaires n'engendreront pas d'odeur dans les containers. Les habitants de la Rue de Jaman sont civilisés et ne vont pas mettre leurs déchets à côté des containers.

Mme M. Soltermann (C) précise que, dans la cour du Collège, de nombreux automobilistes déposent leurs déchets le week-end.

M. M. Ceppi relève que, dans la Rue de Jaman, les personnes venant mettre leurs déchets ne seront pas cachées comme dans la cour du collège. **M. M. Ceppi** s'investit personnellement à l'Hautigny lorsqu'il y a des déchets hors des moloks.

M. F. Coppex (C) propose que la Municipalité dresse un bilan après six mois d'utilisation avec des représentants de la Rue de Jaman.

M. M. Ceppi avait prévu de faire un bilan. Si cet aménagement d'éco-point fonctionne bien, d'autres pourraient être installés sur le territoire communal.

Mme S. Novy (C) demande si une réflexion a été menée pour les personnes à mobilité réduite suite à la suppression du ramassage des ordures par le camion poubelles. Il faut éviter que les sacs poubelles s'entassent sur les bancs en attendant une personne bienveillante qui les évacuera.

M. M. Ceppi répond que la solidarité est primordiale, cela fonctionne bien aux Monts-de-Corsier. Les personnes âgées ont en général des sacs de 17 litres. Cela ne doit pas être un problème de le porter jusqu'à l'éco-point.

Mme C. Cristalli (VG) constate qu'à l'emplacement de l'éco-point se trouvent deux arbres. Vont-ils être impactés ? et pourquoi sacrifier un espace vert alors qu'il y a un endroit goudronné (places de parc) à proximité.

M. P.-A. Debétaz répond que les arbres vont être abattus. Il y a un réseau de canalisation et les racines les ont endommagés. Les arbres seront remplacés. Autour des containers, des arbustes seront plantés pour cacher l'éco-point.

Mme S. Novy (C) relève qu'elle habite le quartier et que les gens sont solidaires. En travaillant dans les soins à domicile, elle se rend compte que certaines personnes sont très isolées et n'ont pas un entourage pour les aider.

Mme C. Cristalli (VG) constate que les arbres replantés sont petits et il faudra 30 à 50 ans pour avoir un feuillage qui protège l'environnement de la canicule. Est-ce que toutes les solutions ont été étudiées par rapport aux canalisations ?

M. P.-A. Debétaz précise que des arbres assez grands peuvent être plantés.

Mme C. Cristalli relève que les arbres remplacent une climatisation dans le collège. Les petits arbres ne vont pas faire de l'ombre.

M. P.-A. Debétaz répond qu'à l'arrière du collège, il n'y a pas de classe, ce sont des couloirs.

M. P. Groux (C) constate qu'il n'y a pas de soleil derrière le collège. Il reprend le paragraphe en italique du rapport de la Commission ad hoc. Il invite la Municipalité à revoir le règlement communal. Si les tensions sont à déplorer à la déchèterie, cela vient du fait que le ramassage des objets encombrants a été supprimé. La taxe est de CHF 80.00 et il faut acheter des sacs poubelles pour y introduire tout ce qui peut être plié, cassé. Une erreur a été faite à l'époque. C'est une taxe au poids qu'il aurait fallu introduire et non une taxe au sac.

M. M. Ceppi répond que la loi du pollueur payeur a été adoptée, il faut assumer. A la déchèterie, il est possible d'acheter un seul sac de 110 litres. La taxe devrait être augmentée à CHF 100.00 pour couvrir l'élimination des sacs blancs. A l'époque de l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité avait accordé une baisse de 2 points d'impôts.

M. le Président recentre le débat sur le préavis no 06/2022.

Mme C. Cristalli (VG) repose la question concernant l'espace vert sacrifié alors qu'il y a des places goudronnées. A notre époque, les grands arbres ne sont plus abattus.

M. M. Ceppi répond qu'ils seront abattus car les racines ont abîmé les canalisations avec pour conséquence, une inondation dans le collège. Des travaux seront entrepris pour réparer les conduites et il est indispensable d'enlever les arbres.

M. F. Rittmeyer (VG) demande si une expertise des canalisations a été réalisée. Lors de la construction du collège, il y avait une raison de planter ces arbres à cet endroit. Le problème est que la Municipalité veut installer un éco-point sans supprimer des places de parc mais n'est pas dérangée par l'abattage de deux arbres. Il a été surpris que le sciage de ces deux arbres n'ait pas été mentionné dans le préavis ni dans le rapport. Les Verts proposent au CC de refuser le préavis.

M. P.-A. Debétaz répond que des contrôles ont été réalisés avec une caméra. Ce sont bien les racines qui ont endommagé les canalisations. Lors de l'élaboration du plan de stationnement du village, il a été rajouté des places à la Planie et 3 places à la Condémine. Il serait difficile de supprimer des places de parc au profit d'un éco-point.

Mme L. Khouri-Dagher (C) relève qu'il y aurait des solutions. Sortir le verre, le Pet, le papier et le carton du préau de l'école et le mettre à l'endroit où était le chalet Egzeko, soit faire passer le camion à l'heure où il n'y a pas les écoliers.

Elle relève des problèmes à la Condémine près des places de parc rajoutées. L'accès est difficile pour les pompiers et ambulance, cette situation devra être améliorée.

Elle invite le CC à refuser le préavis qui est un projet « fourre tout ». Il y a beaucoup de points qui n'ont pas été étudiés et si la Commission ad hoc a dans son ensemble approuvé le préavis, certains membres n'avaient pas compris tous les éléments.

Mme L. Khouri-Dagher (C) demande le vote à bulletin secret.

M. le Président soumet au vote la proposition de voter l'objet no 06/2022 à bulletin secret.

Aucun membre du CC ne soutient la proposition du vote à bulletin secret

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman pour un montant total de CHF 95'000.00, TVA incluse ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 95'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 20'000.00 afin d'amortir la part de cet investissement concernant les travaux liés à la mise en place d'un nouveau drainage du bâtiment ;

-d'amortir le solde de cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Le préavis municipal no 06/2022 est accepté par 21 oui (non : 17 abstentions : 7)

9. **Préavis no 07/2022 - Modification du Règlement de la Taxe intercommunale de séjour**

Mme M. Meier (C) lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à la majorité, accepte le préavis no 07/2022. Elle précise qu'à ce stade, aucun amendement n'est possible.

M. R. Duchesne (VG), membre de la Commission ad hoc, résume quelques points du Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires. Les modifications permettent l'accès à l'information sur les séjours de

courte durée via les plateformes internet « Airbnb ». La taxe de séjour soutient les manifestations et les touristes bénéficient de la Riviera Card. Le rapport de la Commission ad hoc a été transmis à la Municipalité et non au CC. Les remarques ont été prises en compte. La commune sera peu impactée au niveau financier. Il encourage le CC à accepter le préavis no 07/2022.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;

-d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

***Le préavis municipal no 07/2022 est accepté à la grande majorité
(moins 1 abstention)***

10. **Préavis no 08/2022 – Demande de crédit complémentaire pour l'installation de modules scolaires et préscolaires provisoires (préavis no 18/2021)**

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin et **Mme M. Roth** (VG) lit la conclusion du rapport de la Commission ad hoc qui émet le vœu suivant : que la Municipalité étudie la possibilité de réutilisation énergétique pour les bâtiments communaux et d'une éventuelle communauté de consommation en lien avec la production énergétique des panneaux solaires. Toutes deux acceptent à l'unanimité le préavis no 08/2022.

M. R. Genoud (A), concernant les panneaux solaires, relève que l'investissement serait financé par le « Fonds énergies renouvelables et développement durable » et dans les décisions, ce montant serait financé par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire. Il précise que l'on prélève dans le Fonds d'énergie et non que l'on finance.

Il relève que 110m² coûtent CHF 55'000.00 et que le prix pour 200m² s'élève à CHF 110'000.00, soit respectivement CHF 500.00 et CHF 550.00 par m² lorsque la surface est plus grande.

M. R. Genoud (A) relève que l'on ne peut pas intituler un investissement durable qui s'échelonne sur 10 ans. Il faut investir sur des bâtiments qui perdurent.

M. P.-A. Debétaz répond que ces panneaux pourraient être réutilisés sur le futur nouveau collège. Les calculs seront à affiner, il faut tenir compte des onduleurs et des raccords.

M. F. Rittmeyer (VG) précise que les panneaux sont garantis 25 ans. Ils peuvent durer plus longtemps. Dans 10 ans, une fois les containers démontés, les panneaux solaires pourront être réutilisés. Il rappelle que le DAC voulait créer une coopérative solaire. Des panneaux photovoltaïques auraient pu être posés sur le collège Jaman, même s'il est légèrement orienté au Nord. Il insiste sur le fait que les panneaux ne doivent pas être revendus mais utilisés sur le territoire communal. Il informe que les subventions sont plus importantes si les panneaux sont inclinés. Les panneaux peuvent être mis en façade. Ces possibilités ont-elles été étudiées ?

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à engager la somme complémentaire de CHF 200'000.00, afin de mettre à disposition de l'Association scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier des pavillons scolaires et préscolaires provisoires pour un montant total révisé de CHF 3'170'000.00, TVA incluse. Les modalités de refacturation restent les mêmes et sont fixées dans le document validé en été 2021 par les 4 Municipalités du Cercle et intitulé « Modalités de

calcul des loyers des bâtiments, locaux et infrastructures provisoires scolaires du Cercle de Corsier – version 2.2 » ;

-de financer cet investissement complémentaire par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 200'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

-d'autoriser la Municipalité à engager la somme complémentaire de CHF 110'000.00, TVA comprise, afin d'équiper une surface supplémentaire de 200m² de panneaux solaires sur le toit des pavillons provisoires ;

-de financer cet investissement complémentaire par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 110'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans le « Fonds énergies renouvelables et développement durable » figurant au Bilan la somme de CHF 110'000.00 afin d'amortir cet investissement.

Le préavis municipal no 08/2022 est accepté à une large majorité
(1 avis contraire et 1 abstention)

11. Rapport no 02/2022 – Réponse au postulat concernant la laiterie de Fenil-sur-Corsier

La Présidente et le rapporteur de la Commission ad hoc n'étant pas présents, **Mme C. Cristalli** lit le rapport de la Commission ad hoc qui décide à quatre contre un de refuser la réponse municipale. Un postulat sera déposé en fin de séance par la majorité de la Commission ad hoc.

Mme la Syndique souhaite apporter une correction dans le dernier paragraphe de la page une du rapport de la Commission ad hoc. En premier lieu, un plan d'affectation pour la zone a été créé, ensuite, la mise à l'enquête publique pour la construction du bâtiment et la destruction de tous les bâtiments situés sur la parcelle, ferme, annexes et laiterie a été déposée. A ce moment-là, trois associations ont fait opposition, dont une ne concernait pas la laiterie. Pro Riviera et Helvetia Nostra se sont opposées à la destruction de la laiterie. Aucun citoyen individuel n'a fait opposition à la mise à l'enquête publique.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que, dans le rapport de la Municipalité, deux pistes compensatoires ont été proposées par Merck aux Associations et à la Commune. Ces pistes n'ont pas été évoquées lors de la rencontre entre la Municipalité et la Commission ad hoc. En p.12 du PV de la séance du 13 juin 2022, **Mme la Syndique** a évoqué qu'il y avait de l'amiante. Suite à la lecture du dossier de démolition, une plaque derrière les compteurs et le mastic des fenêtres contiennent de l'amiante. Cela ne nécessite pas de frais spéciaux.

M. P. Marrello (C) précise que les fenêtres amiantées sont déposées dans des containers spéciaux.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat « Laiterie de Fenil-sur-Corsier ».

La réponse municipale no 02/2022 est acceptée par 23 oui – 16 non – 7 abstentions

12. Réponse aux vœux de la Commission de gestion 2021

M. F. Morier-Genoud (VG) précise que la réponse de la Municipalité à aux vœux de la CoGest concernant l'urgence préscolaire suite au démantèlement du réseau REVE, interpelle.

Pourquoi remettre en question la création d'un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants. Actuellement, c'est une demande légale. Le réseau LAC n'est que provisoire. Il a été créé dans l'urgence et s'il devait perdurer, il devrait être soumis à un préavis et recevoir l'approbation du CC. La Municipalité ne trouve pas opportun de mettre sur pied une Commission ad hoc, ni d'envisager un processus participatif. Elle revendique la compétence de cette décision, ce que nous lui reconnaissons. La Municipalité a une responsabilité dans le démantèlement du réseau REVE, bien que la structure de ce réseau en ait aussi été la cause, mais, que le but et le souhait actuel est de créer une structure plus pérenne. Le choix que fait actuellement la Municipalité de créer une structure, avec la Tour-de-Peilz, n'est pas cohérent et risque de pénaliser un rapprochement avec d'autres communes qui sont plus proches géographiquement que la Tour-de-Peilz. Il n'est pas logique de faire une structure avec une commune qui n'a pas de frontière avec l'une des quatre communes du Cercle et de ce fait de se priver d'une possible collaboration avec les communes voisines.

Cela va également à l'encontre de la demande du second point des vœux de la CoGest sur ce thème et à l'encontre des six vœux généraux présentés. La CoGest demande donc instamment à la Municipalité de ne pas fermer la porte à la requête qui est faite aujourd'hui.

Il serait malheureux qu'un projet se trouve refusé par le CC du fait de ce manque d'interaction. Cela nuirait également à tout le monde d'en arriver à une situation d'urgence où le CC se verrait forcé d'accepter un projet mal ficelé. Au vu de l'urgence qui se dessine déjà, cela pourrait bien être le cas.

La CoGest demande à la Municipalité, de reconnaître le travail d'analyse et de prendre ses vœux en considération et de revenir sur cette décision de non entrée en matière.

Mme la Syndique informe que la Municipalité répondra par écrit.

Mme M. Meier (C), concernant la taxe communale sur l'énergie électrique, relève qu'un Plan climat est en cours d'élaboration. Par rapport à la réponse no 2 : un catalogue de mesures devra être proposé par la Com. Agenda 21 avec les divers sujets ; réduction émissions de CO₂, promotion des énergies renouvelables, etc... Quelle sera sa collaboration avec les professionnels chargés de l'élaboration du Plan climat ?

Mme A. Rouge répond que le mandataire propose une série de mesures répertoriées dans le Plan climat. Toutes ne pourront pas entrer en vigueur, tant au niveau temporel que financier. Ces mesures seront proposées à la Com. Agenda 21. Les priorités seront définies.

M. P.-A. Debétaz précise que la Com. Agenda 21 s'est rencontrée pour lister les sujets à approfondir. Le Plan climat finalisé sera transmis à Agenda 21 et le travail pourra commencer.

M. D. Chenevard (A), membre de la Com. Agenda 21, informe qu'une rencontre a eu lieu. Le budget s'élève à CHF 153'000.00. Il sera destiné à la collectivité et non pas à des privés, comme par exemple, attribuer une subvention pour une installation photovoltaïque.

Mme M. Meier (C) précise que les intérêts privés rejoignent les intérêts collectifs. 40% des émanations de CO₂ proviennent des ménages. En soutenant les intérêts privés, on agit pour le bien collectif.

M. F. Coppex (C) demande si le CC pourra prendre connaissance du Plan climat avant le mois de décembre 2022.

Mme la Syndique répond que M. Oldendorf doit rendre son CAS en décembre 2022. La présentation du Plan climat se fera probablement en janvier 2023. Les communes du Cercle collaborent pour l'élaboration du Plan climat.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que le Fonds Agenda 21 correspond à la taxe sur l'électricité. Il conseille à la Com. Agenda 21 de relire à quoi était destiné le fonds. Une mesure peut être

prise lorsqu'elle concerne un grand nombre de citoyens. Il ne faut pas opposer privés et Commune.

13. **Postulat – Aides aux décomptes individuel de chauffage et de buanderie**

Le postulat déposé par les Verts et La Gauche se trouve en annexe à la fin du PV.

M. F. Rittmeyer (VG) lit le postulat.

M. A. Decurtins (A) précise que les appartements ne sont pas parfaitement isolés, la chaleur profite aux voisins. Il est pour l'économie d'énergie mais c'est une illusion de vouloir mettre des compteurs individuels partout.

M. F. Morier-Genoud (VG) relève que le postulat concerne aussi la consommation d'eau chaude. Le nombre de locataires diffère d'un appartement à l'autre, certains prennent des bains, d'autres des douches. Cela permettrait de faire une différence.

M. F. Rittmeyer (VG) informe que les prix des loyers devraient varier en fonction de leur emplacement (sous les toits ou au-dessus de la chaufferie).

Mme M. Engheben (C) explique que dans son immeuble de quatre appartements, la décision de mettre des compteurs individuels a été prise. Le coût de location des compteurs est si élevé, CHF 1'200.00/année que ce projet a été abandonné. Il n'y a pas de solution.

M. F. Coppex (C) comprend que celui qui a un séchoir paie davantage. Il craint une inéquité de traitement de s'acquitter des charges en fonction de la situation de l'appartement dans l'immeuble. La mesure prise à Neuchâtel a-t-elle fait ses preuves ?

M. R. Duchesne (VG) imagine que le propriétaire d'un appartement mal isolé baissera le loyer mais augmentera les charges ou il isolera le logement.

M. F. Rittmeyer (VG) précise qu'il faudrait environ CHF 1'000.00 d'investissement par appartement. A Neuchâtel, il est relevé 20% d'économie.

M. N. Luyet (A) est en accord avec l'adage du pollueur /payeur. Celui qui chauffe plus paie davantage, mais ce seront les personnes âgées qui restent à la maison et qui ont plus besoin de chaleur qui seront préférentiellement aidées. Il est surpris que la Gauche soutienne ce postulat.

M. M. Crausaz (C) estime que ce débat n'a pas lieu d'être au CC car c'est un problème privé. A moins de refaire le bail à loyer du Canton de Vaud et de l'adapter à Corsier, il n'est pas possible d'intervenir sur des problèmes de décomptes de charges. C'est un problème privé à l'exception des logements en propriété de la Commune.

Mme J. Ribeiro (VG) précise que ce postulat est là pour aider les locataires qui n'ont aucun pouvoir sur le mode de chauffage et de l'isolation de leur appartement. Le postulat demande à la Commune de se poser des questions pour aider les locataires qui ont des petits revenus et à mieux gérer cette crise énergétique qui va arriver cet hiver en plus de la crise climatique.

M. F. Rittmeyer (VG) précise que les postulants ne demandent pas d'intervenir chez les privés. Il est souhaité d'informer, d'encourager par une aide financière d'environ CHF 200.00 par appartement.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** rappelle la procédure.

Les Conseillers, à l'unanimité, refusent la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à la majorité
(13 avis contraires 0 abstention)

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour la rédaction d'un rapport.

14. Interpellation concernant la communication entre les autorités et la population corses.

L'interpellation déposée par les Verts se trouve en annexe à la fin du PV.

M. le Président constate que l'interpellation est soutenue par cinq membres.

Mme J. Henry-Baudois (VG) donne lecture de l'interpellation.

Mme la Syndique, n'étant pas en possession de l'interpellation, répond à quelques questions. Concernant la passerelle qui enjambe la route de Fenil à hauteur de Merck. Ce sont des travaux provisoires pour changer une conduite. L'eau part de l'Hongrin et rejoindra le Lac de Bret pour alimenter Lausanne. Les travaux ont été mis à l'enquête par le SIGE et il n'y a pas de participation de projets de société comme demandé dans l'interpellation.

Par rapport au bilan que la Municipalité devrait présenter, le rapport de Gestion répond à cette demande. Tous les rapports liés au CC se trouvent sur le site de la Commune.

Concernant le Corsiérans, une réflexion est en cours pour améliorer la communication avec la population.

Mme J. Henry-Baudois (VG) estime que renvoyer les gens sur un site internet ne favorise pas la participation citoyenne aux projets de société. Il faut une relation directe.

M. F. Rittmeyer (VG) souhaite que la population soit informée des travaux à venir.

M. P. Marrello (C) informe qu'une partie de la population pensait que ces travaux à Fenil étaient liés à Merck, d'où l'importance de l'information.

M. J. Cherix (I) constate que les éléments concrets de participation citoyenne sont très difficiles et compliqués à mettre en place, un journal ne peut suffire.

M. le Président demande à **Mme J. Henry-Baudois** si elle souhaite une réponse municipale. Elle répond par la négative. C'est juste un premier pas.

15. Deuxième postulat – Laiterie de Fenil-sur-Corsier

Le postulat déposé par une large majorité de Conseillers de la Commission ad hoc se trouve en annexe à la fin du PV.

M. le Président ne souhaite pas de longues discussions et passer rapidement au vote. Le débat a eu lieu précédemment.

M. F. Rittmeyer (VG) lit le postulat tout en précisant qu'il n'est ni Président, ni rapporteur.

M. F. Rittmeyer (VG) cite l'exemple de Clarens où a abouti une initiative communale concernant un lotissement. Il y a des possibilités pour que la population se prononce.

M. T. Ribeiro (VG) relève que l'on parle d'une parcelle privée et non d'un terrain communal. De cœur, il aimerait soutenir le postulat, mais il faudrait contacter les médias pour obtenir un résultat ou lancer une pétition. La Municipalité ne peut plus rien entreprendre de plus.

M. le Président informe que le juriste cantonal a précisé que le seul moyen d'intervenir est de s'opposer à la mise à l'enquête publique.

M. F. Rittmeyer (VG) demande à la Municipalité s'il y aurait un moyen de faire voter les citoyens sur cet objet.

M. B. Schär répond que le seul moyen à disposition pour connaître l'avis de la population reste la pétition.

La parole n'est plus demandée.

Les Conseillers, à l'unanimité, refusent la création d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est refusée à une large majorité
(7 avis favorables 7 abstentions)

16. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-**M. T. Ribeiro** (VG) demande si la commune va indexer le salaire des employés communaux suite à l'inflation de 3% prévue par UBS.

M. B. Schär répond que le statut du personnel communal prévoit une indexation.

-**M. O. Schorer** (VG) rappelle que, lors de la séance du 14 février 2022, le Plan concernant l'éclairage public était en cours de révision. Qu'en est-il ?

M. Ch. Kaelin répond que le travail est en cours et le CC sera informé lorsque le Plan sera opérationnel. Les informations doivent être transmises par Romande Energie au BTI.

M. F. Rittmeyer (VG) émet le vœu que les WC ne soient pas chauffés et que l'éclairage des parkings ne s'enclenche que lorsqu'il y a une présence.

Mme la Syndique précise que les WC publics doivent être maintenus hors gel.

Mme J. Henry-Baudois (VG) demande que la population soit informée des mesures que prend la Commune pour économiser l'énergie. Les lampadaires entre le Musée Chaplin et Fenil sont éteints la nuit.

Mme V. Deparis (C) demande si un élément GastroVert sera installé à l'Hautigny.

M. M. Ceppi répond qu'à la Dautère un élément Gastro-Vert pourrait être installé. Il faut un certain nombre de personnes qui utilisent cet objet. L'étude sera lancée pour les Monts-de-Corsier.

M. Ch. Borloz (A) constate que le bitume de la Route cantonale à la hauteur de la Dautère est altéré. Est-ce que le Canton envisage des travaux ?

Mme la Syndique précise que le Canton envisage des travaux entre les Colonies et la Dautère.

M. M. Ceppi informe que le Canton a bloqué les projets à cause de la planification de la mobilité douce.

M. F. Coppex (C) souhaite avoir des informations concernant la Maison de la Sécurité et sur la récupération d'impôts.

M. Ch. Kaelin répond qu'il y a eu un communiqué de presse de l'ASR. Tous les services police, ambulance, pompiers, protection civile, administratifs, cellules de dégrèvement seront regroupés au même endroit, dans la Maison de la Sécurité, à la Saussaz.

M. B. Schär explique que la récupération d'impôt provient de l'administration cantonale des impôts. Les moyennes se font sur 3 à 5 exercices écoulés. Il n'est pas possible de prévoir les successions et donations.

Dans le compte de la récupération, ce sont des impôts qui étaient perdus, que l'administration cantonale des impôts (ACI) avait comptabilisé en perte. Il s'agit essentiellement de rachats d'actes de défauts de biens. En fonction de ce que l'ACI récupère, une part est reversée aux communes.

-M. T. Ribeiro (VG) rappelle que lors de la présentation de l'ASR par M. Pilloud, Directeur, séance du 4 avril 2022, la Maison de la Sécurité avait été présentée.

-M. T. Ribeiro (VG) est un des initiateurs de la création d'un groupe d'incitation à l'investissement des citoyens. Il est très difficile de mobiliser les citoyens. Il n'y a pas eu de stand inter-partis lors des fêtes à Corsier, faute de l'investissement des Conseillers. Les personnes qui désirent s'investir en vue d'un engagement citoyen s'adresseront à **M. T. Ribeiro**.

-Mme M. Marquis (VG) demande s'il est prévu que la bande cyclable se poursuive de Jongny à Châtel-St-Denis sur la Route cantonale.

M. C. Desmet précise que sur les plans cantonaux, la bande cyclable est tracée jusqu'à la limite cantonale. Les travaux de rénovation du tapis ont du retard, cela aura une répercussion sur la mobilité douce.

-Mme L. Khouri Dagher (C) en présence des lignes jaunes démarquant la bande cyclable, demande comment on circule avec la voiture.

M. le Président propose que, lors de l'apéritif, M. le Sergent Ch. Hertzeisen répondra à cette question.

-Mme L. Khouri Dagher (C) aimerait connaître les autres mesures d'économie d'énergie envisagées par la Municipalité à part la baisse de chauffage dans les écoles et les locaux communaux.

Mme la Syndique précise qu'une cellule de crise est mise en place par la Préfecture pour toutes les communes du District. Les mesures se prendront au niveau du District.

M. M. Crausaz (C) demande s'il a été envisagé d'éteindre les luminaires du carrefour de la Chaux. Qui règle la facture de l'électricité des lampadaires disposés sur la Route cantonale ?

Mme la Syndique répond qu'il est impossible d'éteindre les lampadaires pour des raisons sécuritaires, passage à piétons, carrefour. Le nombre de luminaires est imposé par la DGMR.

M. B. Schär précise que les lampadaires sont de propriété communale et la commune paie l'éclairage.

-Mme J. Henry-Baudois (VG) demande s'il est envisagé de créer des trottoirs entre la Chapelle et la croisée de Longpraz.

M. B. Schär précise que c'est de la compétence cantonale. Il n'y a pas assez d'habitants le long de la route.

M. N. Ferrarri (VG), suite à la question des lignes jaunes, explique que les cyclistes ont la priorité. C'est au conducteur d'évaluer s'il peut dépasser.

-M. M. Werffeli (C) annonce que la Concorde rencontre la population de Corsier Sud derrière la maison Obrist. Le but est d'aller à la rencontre de ce quartier et d'échanger sur leurs attentes. Il y aura une petite cantine et de la musique avec MM. A. Curtins et M. Werffeli. C'est la première édition d'une telle rencontre.

-M. F. Rittmeyer (VG) concernant le Plan d'Affectation Communal (PaCom), demande quel sera le rôle du CC dans la réalisation de ce projet. Il faudra traiter les indemnités des propriétaires qui verront leur terrain constructible passer en non constructible.

Mme la Syndique précise que le PaCom avance. Le règlement sera commun aux quatre communes du Cercle. Chaque commune aura son propre Plan d'Affectation. La Commission Consultative d'Urbanisme (CCU) étudie le projet. Le PaCom sera présenté au CC par le biais d'un préavis pour validation.

M. F. Morier-Genoud (VG) demande si chacun peut intervenir pour faire une proposition, ou obtenir des dédommagements en cas de déclassement de terrain.

Mme la Syndique répond que lors de la mise à l'enquête publique du PaCom chaque propriétaire pourra intervenir. Les indemnités en cas de déclassement du terrain sont de compétence cantonale.

M. F. Morier-Genoud (VG) demande une information concernant les zones de bruit. Les propriétaires pourraient-ils demander à faire classer leur maison ou tout un quartier en zone 2 et de quelle manière faudrait-il procéder ?

Mme la Syndique précise que le propriétaire, lors de la mise à l'enquête publique, pourra faire cette demande. Ces discussions seront menées au sein de la CCU. Le Sud du village où il y a des commerces sera mis en zone 3 (DSB3, Degré de Sensibilité au Bruit), un magasin engendre des nuisances sonores, déchargement de marchandises, clients. Un quartier de villas sera mis en DSB2. Une zone industrielle est classée en DSB4 et un hôpital en DSB1 L'échelle du DSB est déterminée par le Canton.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie les Conseillers pour leur participation. Il rappelle la prochaine séance, le 12 décembre 2022. Il invite les Conseillers à prendre un apéritif dans la cour de la Chapelle et clôt la séance à 21h50.

Au nom du Conseil communal

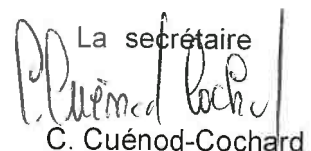
Le Président



N. Rod



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Postulat – Aides aux décomptes individuel de chauffage et de buanderie

Au nom des Vert.e.s et de La Gauche — Monsieur le Président, Madame La Syndique, Messieurs les Municipaux et cher.e.s collègues,

Il y a deux gros problèmes aux économies d'énergie dans les bâtiments locatifs.

Le premier est que c'est au propriétaire d'investir dans l'isolation de son bâtiment et dans des systèmes de production de chaleur performants, alors que c'est aux locataires de payer les charges. Il ne peut se résoudre que sur le plan législatif et, sauf erreur, seul le canton de Genève a avancé sur le sujet.

Le deuxième, est que, dans la grande majorité des cas, il y a une mutualisation du paiement des charges par les locataires. Ils se partagent les frais, mais n'assument pas ce qu'ils consomment ou en assument plus. Un locataire économe paie pour les autres et, à l'inverse, un locataire peu scrupuleux et peu regardant voit une belle partie de sa consommation payée par les autres. Il est possible d'avancer sur ce problème au niveau communal et c'est là l'objet de ce postulat.

Pour les buanderies, il existe depuis longtemps des systèmes à paiement, en cash ou par carte, pour lancer une lessive ou un séchage du linge.

Pour le chauffage, il est plus compliqué de compter les kWh chaleur utilisés. Mais une telle action, développée par la ville de Neuchâtel, a montré que des progrès techniques ont été faits. Des systèmes de décompte fiables existent maintenant pour chaque radiateur.

A l'instar de la ville de Neuchâtel, des actions pourraient être menées par la Commune afin d'informer les propriétaires et les régies sur ces systèmes et de les motiver de passer à l'action par des subventions. Le financement viendrait de la taxe sur l'électricité.

De même la Commune pourrait soutenir l'installation de paiement dans les buanderies.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité, afin de mieux respecter l'adage du « pollueur / payeur », d'étudier les divers possibilités offertes pour stimuler l'installation de dispositifs de décompte individuel de chauffage et d'utilisation de la buanderie afin que chaque locataire puissent payer ce qu'il consomme, et uniquement ce qu'il consomme.

Avec nos remerciements pour votre écoute, pour les Vert.e.s, François Rittmeyer

Lien sur le site de la ville de Neuchâtel : <https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20220906-Neuchatel-va-subventionner-des-compteurs-individuels.html>

Interpellation concernant la communication entre les autorités et la population corsierane.

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,
Nous, les verts aimerions que les citoyens et les citoyennes s'impliquent plus dans les projets communaux. Mais nous ne sommes pas les seuls puisque actuellement les « viennent ensuite », seulement après une année de législature, brillent souvent par leur absence.
Comment faire pour que les corsierans et corsieranes se sentent concernés par ce qui se passe dans leur commune ?

Si nous avons pu constater avec grande satisfaction que les membres du conseil commençaient à être régulièrement sollicités pour donner leur avis dans différents domaines, la population reste en général, sauf exception, à l'écart de cet élan. Si nous voulons tisser des liens entre autorités et population seule une INFORMATION riche et suivie atteindra ce but.
Ici nous pensons qu'un journal comme « Le Corsieran » plus étoffé atteindrait cet objectif.

Je reprends textuellement le programme de notre municipalité qui dit : » **Favoriser la participation citoyenne aux projets de société** ». Objectif peu précis mais qui peut impliquer beaucoup de domaines.

Commençons par les travaux le long des routes et je citerai, comme exemple, la passerelle qui enjambe la route de Fenil à la hauteur de MERK. Nombre de personnes se sont interrogées ou s'interrogent encore sur sa fonction.

Un autre exemple : Le collège et son exigüité pour la rentrée passée et à venir, y a-t-il des projets d'extension ? Sera-ce un nouveau bâtiment ? Où pourrait-il être ? Partager ses préoccupations augmenterait la cohésion entre tous les habitants et sécuriserait la population en général.

Comme déjà demandé par les verts lors de la législature précédente, présenter les entreprises de notre commune, qui seraient intéressées, à tour de rôle avec des articles détaillés sur leurs activités, leurs points forts, leur histoire, leurs projets apporterait aussi un plus au développement de l'économie locale.

Beaucoup d'habitant.e.s du bas ignorent ce qui se passe dans le reste de la commune et vice et versa.

Présenter régulièrement un résumé des différentes interventions importantes au conseil.

Un bilan de l'année présenté par notre municipalité.

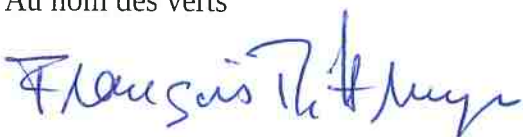
Voilà quelques idées, non exhaustives, qui trottent dans nos têtes depuis quelques années.

Le but est de tisser des traits d'union entre les autorités politiques, la population, les sociétés et l'économie locale.

Nous avons pu constater que beaucoup de petites et grandes communes font ce travail avec succès autour de nous ou ailleurs dans les régions voisines.

Aussi nous réitérons notre demande à la municipalité, à savoir d'étudier les différentes possibilités de développer la communication à tous les niveaux dans notre commune.

Au nom des verts



Jocelyne Henry-Baudois

